

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 11 septembre 2015

10^{ème} **Commission**
N° CP-2015-8-10-11

Service instructeur

Direction Etudes Finances et Appuis de la Solidarité

Service consulté

Direction de l'Action Sociale de Proximité
Service de Protection Maternelle et Infantile

**CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION DE FONDS RELATIFS AU RESEAU
D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP) ENTRE
LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES (CAF) POUR UN MONTANT DE 46 300 EUROS**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver la signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin, à qui le Département confie la gestion des fonds qu'il alloue au financement des actions de soutien à la parentalité mises en œuvre par les associations et organismes qui ont répondu à l'appel à projet 2015-2016 dans le cadre du dispositif REAAP pour un montant total de 46 300 €

Présentation du REAAP

Les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) ont pour objectif d'aider les parents dans l'exercice de leur fonction parentale, avec une double préoccupation :

- permettre le développement des relations entre les parents,
- faciliter l'accès à l'information et favoriser le contact avec des professionnels.

Aussi, les REAAP fédèrent et financent des actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités dans le respect et le soutien.

Au niveau du Haut-Rhin, les différentes actions financées par le REAAP ont un champ d'intervention généraliste de prévention et d'appui qui concerne les parents d'enfants jusqu'à 18 ans et s'inscrivent dans le cadre de la politique départementale relative au soutien à la parentalité. Fruit d'un partenariat instauré entre l'Etat, la CAF, le Département et la Mutualité Sociale Agricole, le REAAP lance annuellement des appels à projet qui permettent de sélectionner et de financer les actions de soutien à la parentalité portées par des associations et/ou des organismes tiers.

Proposition d'une délégation de gestion des fonds départementaux dédiés au REAAP

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de délégation, au titre des années 2015 et 2016, de la gestion des fonds départementaux destinés au financement des actions de soutien à la parentalité retenues dans le cadre du dispositif REAAP après appel à projets qui fixe la périodicité des actions entre septembre 2015 et août 2016.

En effet dans un souci d'optimisation de gestion, il est proposé de confier à la CAF du Haut-Rhin la gestion des fonds dédiés au financement des actions de soutien à la parentalité mises en œuvre par les associations et/ou organismes qui ont répondu à l'appel à projet 2015-2016 et dont les projets ont été retenus par le Comité de Financement réuni le 9 juin 2015 après examen des budgets prévisionnels et validation des différents financeurs.

Pour l'exercice 2015, il est proposé d'allouer les crédits suivants au financement des actions de soutien à la parentalité subventionnées dans le cadre du REAAP :

- 18 400 € pour les projets à destination de parents d'enfants et d'enfants de moins de six ans, crédits prélevés sur le programme G722, chapitre 65, fonction 41, nature 6574,
- 27 900 € pour les projets à destination de parents d'enfants et d'enfants de six ans et plus, crédits prélevés sur le programme G731, chapitre 65, fonction 51, nature 6574.

Engagements de la CAF

La CAF s'engage à :

- répartir ces crédits entre les différents porteurs de projets retenus par le Comité de Financement,
- fournir au Département au plus tard le 31 décembre 2016 un bilan financier de chaque action réalisée,
- notifier le montant de la participation du Département à chaque association et/ou organisme pour chaque action subventionnée par le Département,
- alerter le Département sans délai en cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution de la convention ci-annexée.

Il est précisé que la CAF effectue l'ensemble de ces missions à titre gratuit.

Il vous est proposé :

- ☞ D'accorder, dans le cadre de l'Action Sociale, la délégation de gestion des fonds relatifs au Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) pour un montant de 46 300 € à la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin, sous réserve de la signature préalable de la convention afférente,
- ☞ D'approuver les termes de la convention, ci-jointe, avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin et autoriser le Président à la signer,

☞ De préciser que les dépenses correspondantes, qui seront versées à la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin, seront prélevées sur les lignes budgétaires prévues au budget 2015 :

- 18 400 € sur le Programme G722, Chapitre 65, Fonction 41, Nature 6574,
- 27 900 € sur le Programme G731, Chapitre 65, Fonction 51, Nature 6574,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN